

## ENVIRONNEMENT

Vendredi 8 Mars 2002

# Quelle prévention pour les risques d'inondation?

Pas de Plan de prévention des risques (PPR) pour les inondations, pas de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage). Marseille et son agglomération ne font l'objet d'aucune réglementation issue de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, destinée à prévenir, à limiter ou à éviter les dégâts matériels et humains en cas d'inondation.

Afin de dénoncer cette carence, sachant que de nombreuses communes sont dotées de ces textes ailleurs dans la région et que Marseille est plutôt exposée aux risques de ce type, comme en septembre 2000, le réseau associatif et scientifique Ecoforum a organisé hier une réunion d'information sur ce thème. Ses responsables ont in-

diqué vouloir obtenir des réponses précises et rapides sur le sujet de la part de la préfecture, censée faire appliquer ces textes, ainsi que de l'ensemble des collectivités locales intéressées par le sujet.

Victor-Hugo Espinosa, le président du collectif a exprimé son inquiétude : *"J'ai écrit une nouvelle lettre au préfet et au maire de Marseille, parce que personne n'a répondu à la précédente. Aujourd'hui, c'est le Pos qui fait office de réglementation pour ce type de risques. J'ai bien peur que ce ne soit pas suffisant. Je crains que la pression foncière, appuyée par une majorité de responsables politiques, soit telle que l'on repousse sans cesse la mise en place indispensable du PPR et du Sage"*. **Romain Luongo**